

MAIRIE DE BLINCOURT  
Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont

SEANCE DU 11 JUILLET 2018

SOUS-PREFECTURE

DELIBERATION

10 AOUT 2018

15-2018

6, rue Georges Fleury  
60607 CLERMONT

Nombre de membres : 09

Afférents au conseil municipal : 09

En exercice : 10

Qui ont pris part au vote : 10

Date de convocation : 04/07/2018

Date d'affichage : 04/07/2018

L'an deux mil dix huit, le huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Dominique LE SOURD, Maire

- Etaient présents : Mme Dominique LE SOURD, Maire

Mme Nicole CANDELIER Adjoint

Mme Christiane CRINON, Mrs Patrice CANDELIER, Philippe DEMARTHE, Antoine LE SOURD, Sylvain WAUQUIER,

- Absents excusés qui ont donné pouvoir : Mme Gaëlle TRANIER à Mme Nicole CANDELIER

- Absent excusé : Mr Gérard BOTTON

- Absente non excusée : Mme Danièle ENGELS

- a été élue secrétaire de séance : Mme Nicole CANDELIER

### P.L.U. - DECLARATION DE CLOTURE

Le Conseil Municipal,

Vu l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

Vu le décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

Vu l'article R.421-12 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2018 approuvant le P.L.U. ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de conserver l'unicité des règles d'urbanisme à l'échelle du village ;

CONSIDERANT que la mise en place de la déclaration préalable pour l'édification de clôtures est l'un des moyens mis à la disposition des communes pour parvenir à cet objectif ;

CONSIDERANT la volonté communale de permettre l'application des règles contenues aux articles 11 du règlement du P.L.U., règles fixant les caractéristiques des constructions et de leur façade à l'intérieur des zones définies au P.L.U. approuvé ;

**Après avoir entendu Madame le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**DECIDE :**

- De soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification de clôture :
  - ✓ Sur la totalité du territoire communal

**RAPPELLE**

- Que Madame le Maire pourra se prononcer sur toute demande de déclaration de clôture conformément aux termes de l'article R.421-12 du Code de l'Urbanisme ;
- Que le périmètre de la déclaration préalable pour l'édification de clôtures sera annexé au dossier du Plan Local d'Urbanisme ;
- Que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois ;
- Qu'une copie de la présente délibération sera adressée à la Sous-Préfecture de Clermont.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Maire Dominique LE SOURD

SOUS-PREFECTURE

10 AOUT 2019

6, rue Georges Fleury  
60607 CLERMONT CEDEX



*D. Le Sourd*

